

l'union

CHAMPAGNE ARDENNE PICARDIE

 L'Ardennais

Vitry-le-François

02 juillet 2009

Procès des émeutiers / La défense : « Non, l'enquête n'était pas exemplaire »

Hier, les avocats de la Défense ont évoqué une enquête « bâclée » et un dossier « truffé d'incohérences ». Les 18 prévenus seront fixés sur leur sort à 10 heures ce matin.



AU troisième jour du procès des « émeutiers » présumés de Vitry-le-François, l'heure était, hier, aux plaidoiries des avocats de la défense. Mardi, le procureur de la République avait tout de même requis jusqu'à 5 ans d'emprisonnement à l'encontre des meneurs, toujours présumés, de ces violences urbaines. Faisant dire, de façon très ironique, à Me Beyer : « J'ai passé une très mauvaise nuit après vos réquisitions [...] ». La tâche promettait donc d'être âpre. Pas d'effets de manche pour autant du côté des huit défenseurs qui, plutôt que de minimiser la responsabilité de leurs clients, ont préféré pointer du doigt, les lacunes du dossier.

« J'ai cherché vainement des évidences. » Me Péchart qui intervenait le premier a clairement dénoncé : « Dans ce dossier, il fallait une réponse judiciaire et donc il fallait, à la justice, trouver des coupables ».

Me Marteau, dont le client s'est retrouvé en détention provisoire durant trois mois, lui, s'est déclaré « profondément choqué », en justifiant : « Mon client a toujours dit qu'il se trouvait à Reims au moment des faits, témoignage corroboré par quatre personnes, d'ailleurs. En revanche, le témoignage d'un seul gendarme a envoyé celui-ci en prison », a-t-il affirmé en pointant du doigt le prévenu.

Virginie Bonnerot, qui assure la défense de trois accusés, dénonce, quant à elle, la sanction réclamée par la représentante du Parquet à l'encontre de son client, toujours incarcéré : « Trois ans de prison dont un avec sursis, assorti du maintien en détention ? Là, je me dis, on tient un meneur ! » Et là, à nouveau l'enquête est mise en cause par l'avocate sparnacienne : « Un témoin, anonyme, assure avoir reconnu mon client parmi 50 personnes. Qu'est-ce qui justifie ces deux ans ferme ? Il n'y a même pas de trace ADN ! »

Pour Me Baronne, « les faits sont, bien entendu, inacceptables mais encore faut-il trouver les bons coupables ».

Me Beyer, fidèle à son habitude, n'a pas mitigé ses propos : « Je suis extrêmement choquée ! » dénonçant une enquête bâclée. « Ni en garde à vue, ni chez le juge, on est allé au-delà des apparences », ajoutant même : « Le débat n'est pas loyal. On est dans l'insinuation. Quatre ans de prison dont trois ferme, j'hallucine ».

Des crétiens

Me Beyer, tout comme Me Falek – le dernier a plaidé –, n'ont jamais voulu excuser leurs clients. Me Beyer dira même de l'un d'entre eux : « Il a suivi le mouvement cette nuit-là. Ce n'était pas malin surtout lorsqu'on se trouve sous le coup d'une mise à l'épreuve ».

Mourad Falek, n'hésite pas à pointer un doigt accusateur en direction des prévenus. « Ces crétiens n'ont pas réfléchi une seconde. Une légitime émotion, celle qui est la leur après la mort de Mohamed Dib, ne justifie même pas des hurlements ».

L'avocat, qui entre dans le vif du sujet, dénonce « une enquête non-exemplaire », s'appuyant sur plusieurs témoignages. « Ce dossier est truffé de gens qui n'ont jamais été inquiétés. Non, tout n'est pas limpide. L'un dira même en parlant des prévenus : ce sont des personnes qui font beaucoup de conneries et quand elles sont ensemble, elles sont capables de faire ce genre de chose. »

Et Me Falek se faisant le porte-parole de ses confrères : « Socialement, il fallait une réponse rapide. Sauf que là, on s'est un peu précipité ». L'avocat a réclamé du juge « un travail d'orfèvre. Il faut une réponse qui soit à l'opposé de leur réponse à eux, à l'annonce de la mort de leur camarade ». Le jugement sera rendu ce matin, 10 heures.

Corinne LANGE